



FICHE DE POSTE : CHEF DU SERVICE DE L'INSPECTION ET DE CONFORMITE

I. MISSIONS PRINCIPALES

Assurer l'audit des comptes séparés de l'ONEE en vérifiant leur conformité avec les règles et principes approuvés par l'ANRE ainsi que la revue des comptes des autres opérateurs concernés soumis au contrôle de l'Autorité dont les comptes sont communiqués à cette dernière.

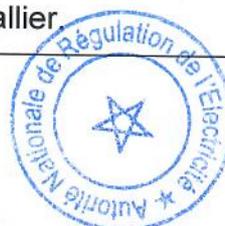
II. ACTIVITÉS ET TACHES PRINCIPALES

Audit des États Financiers

- Elaborer un cahier des charges reflétant les règles et principes approuvés pour la séparation comptable que l'ANRE doit exiger, le cas échéant, pour l'audit externe des comptes séparés de l'ONEE.
- Auditer les comptes séparés de l'ONEE afin de garantir leur transparence et vérifier leur conformité avec les règles et principes comptables approuvés par les décisions de l'ANRE.
- Procéder à la revue des comptes des autres opérateurs concernés soumis au contrôle de l'ANRE en vue de la vérification des diligences prévues dans la réglementation en vigueur.
- Analyser les comptes des opérateurs concernés, et évaluer leur impact sur la régularité et la sincérité des décisions réglementaires en vigueur.
- Elaborer des rapports d'audit et d'inspection, conformes aux normes de la rédaction en vigueur ainsi que les comptes rendus ou les procès-verbaux formalisant les entretiens menés dans le cadre des missions diligentées.

Recommandations et Suivi

- Proposer des recommandations claires et détaillées pour améliorer la régularité et la transparence des comptes des opérateurs concernés et ce, sous la perspective de la régulation
- Rédiger des rapports d'inspection détaillés, incluant les conclusions des audits financiers, les anomalies identifiées, ainsi que les recommandations pour y pallier





- Assurer le suivi des actions correctives mises en œuvre par les opérateurs à la suite des inspections diligentées, en vérifiant leur conformité et en mesurant l'efficacité des mesures prises.

Amélioration Continue et Veille de Conformité

- Participer à la mise en place et à l'évolution des procédures d'inspection et de contrôle de la conformité, sur pièces et sur place, en veillant à ce qu'elles soient adaptées aux besoins de l'ANRE et aux évolutions de la régulation.
- Assurer une veille continue sur les nouvelles régulations d'ordre financier et les pratiques d'audit pour garantir l'efficacité des inspections et des actions de contrôle de la conformité.
- Contribuer à la formation continue du personnel concerné de l'ANRE sur les bonnes pratiques d'audit et de conformité, afin d'améliorer la qualité des inspections et de promouvoir en conséquence la culture de la transparence.

III. PROFIL REQUIS

Formation :

- Bac+5 en Audit, Contrôle de gestion, Gestion Financière et Comptable ou équivalent.

Expérience :

- Minimum **03 ans** d'expérience professionnelle en lien avec les activités du poste

IV. QUALIFICATIONS ET COMPÉTENCES

Compétences Techniques (Hard Skills)

- Connaissances approfondies des normes comptables et des référentiels d'audit comptable et financier.
- Maîtrise des réglementations en vigueur dans le secteur électrique.
- Capacité à analyser et interpréter des états financiers.
- Bonne maîtrise des outils de gestion et d'audit.
- Maîtrise de l'Excel est obligatoire ;
- Capacité à évaluer les risques financiers et proposer des mesures correctives.





Compétences Comportementales (Soft Skills)

- Rigueur et sens de l'organisation.
- Esprit d'analyse et de synthèse.
- Excellente communication écrite et orale.
- Capacité à travailler en équipe et à coordonner des missions d'audit.
- Respect des normes déontologiques de l'audit comptable et financier.
- Maîtrise de la langue arabe et française tant qu'à l'écrit qu'à l'oral.

Pour les personnes intéressées, merci d'envoyer vos dossiers de candidature à l'adresse suivante : recrutement@anre.ma en mentionnant « CSIC-2025 » en objet.

